



Contrôle positif au Cannabis

Par **greenluis**, le **01/03/2015 à 23:38**

Bonjour,rnrnJ'ai 52 ans. Lors d'une sortie, j'ai été contrôlé positif au cannabis, tests salivaire et prise de sang à l'hôpital, retrait du permis 72 h. Les gendarmes m'ont raccompagné.rnrnJe souffre actuellement de deux cancers et j'étais également positif à la morphine pour laquelle j'ai des ordonnances.rnrnQuelqu'un peut-il me dire ce que je risque ? mes pathologies vont elles être prises en compte ?rnLa perte de mon permis serait terrible pour moi, je vis dans un petit village.rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **07/04/2015 à 08:08**

Bonjour,rnrnSi vous n'aviez été contrôlé positif qu'à la morphine il est probable que les juges tiendraient compte de votre état de santé, ordonnances à l'appui, mais ces ordonnances ne vous autoriseraient pas à consommer du cannabis. Attendez-vous à des sanctions.rnrnCe que vous risquez ? c'est dans le dossier spécial en post-it, de ce forum "conduite sous alcool ou stupéfiants".